



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers du notariat

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers du notariat

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP150008858

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Nîmes.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Institution des Métiers du Notariat de Nîmes, Conseil Régional des Notaires du ressort de la Cour d'Appel de Nîmes.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Métiers du notariat* a pour objectifs de former des diplômés pouvant assurer les fonctions de clerc de notaire, de rédacteur ou de formaliste au sein d'un office notarial, mais aussi d'occuper des emplois en relation avec les notaires et les actes notariaux relatifs à l'immobilier et à l'habitat, comme agent immobilier, agent du cadastre, experts fonciers, promoteurs immobiliers.

La formation est fortement professionnalisante avec une approche pratique menée en lien étroit avec les organes professionnels et les professionnels eux-mêmes dans le but de répondre de manière opérationnelle à une demande d'insertion immédiatement après le diplôme.

Cette formation est proposée par l'Université de Nîmes, et s'inscrit dans les filières de droit et d'AES. Elle fonctionne principalement en formation initiale, mais est susceptible d'accueillir des étudiants en formation continue. Les étudiants en formation initiale viennent principalement de BTS *Notariat*, mais des étudiants venant d'autres BTS, de DUT et de deuxième année de licence sont accueillis de manière régulière dans la formation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Métiers du notariat* vise l'acquisition de compétences liées à la rédaction des actes juridiques. Le diplômé doit savoir collecter les informations nécessaires, obtenir les différents documents utiles à cette rédaction, utiliser les bases de données juridiques. Par ailleurs, il doit être à même d'effectuer les formalités postérieures à la rédaction des actes. Enfin, il doit être en mesure d'accueillir la clientèle et d'aborder avec pertinence les services et les interlocuteurs en relation avec les études notariales.

Cette LP est bien insérée dans l'offre de l'université. Elle cohabite avec trois autres licences professionnelles juridiques ayant des domaines clairement distincts (*Chargé de clientèle en assurance, Droit et techniques du montage des opérations de construction et Agent de recherche privé*). Concernant son positionnement régional, la licence professionnelle de Nîmes a vocation à couvrir les départements dépendants du ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Avec une charge totale de 546 heures d'enseignement, dont 396 heures d'enseignements théoriques et pratiques, et 150 heures consacrées au projet tuteuré (ce qui correspond à 28 %), cette formation possède le volume d'heures utiles et indispensables pour assurer l'acquisition des diverses compétences. Le projet tuteuré consiste en une mise en pratique des enseignements théoriques, avec le suivi d'un dossier dont la nature est déterminée avec le tuteur et en accord avec le responsable de la formation. L'étudiant doit analyser un acte notarié de son commencement à son achèvement. La période de stage a une durée de 14 semaines, ce qui est très satisfaisant car elle permet une bonne appréhension du fonctionnement d'une étude notariale mais aussi, de pouvoir suivre différents dossiers. Le stage doit être réalisé au sein d'une étude notariale, sans limitation géographique.

La licence professionnelle comprend les enseignements juridiques indispensables aux futurs diplômés. Ils sont complétés par des enseignements en informatique, en anglais, en présentation d'une étude et en déontologie, ce qui offre un programme pédagogique complet et pertinent qui permet d'acquérir les connaissances requises à l'exercice du métier de collaborateur de notaire.

Les disciplines enseignées sont évaluées en contrôle terminal, sauf pour l'anglais et l'informatique qui sont évalués en contrôle continu. Le système du tirage au sort pour que les examens, étalés sur une semaine au début du mois de mars, ne portent que sur 10 matières n'est pas judicieux. Il est important pour évaluer les capacités des étudiants que ces derniers puissent être interrogés sur l'ensemble des matières dispensées qui sont toutes pertinentes au regard du futur métier. Notons également que les enseignements ne sont pas organisés en deux semestres.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les données à 30 mois ne concernent que la première année de la LP (diplômés de 2010). Le taux de réponse est de quatre sur huit étudiants, ce qui est insuffisant. Une enquête à six mois est également réalisée par la formation, avec un taux de réponse également faible (50 %). A 30 mois et avec une seule donnée, le taux d'insertion professionnelle est de 100 %. Par contre, à six mois le taux d'insertion est de 0 %, ce qui n'est pas cohérent pour une LP, même si une grosse partie de la poursuite d'études s'effectue en Diplôme des Institution des Métiers du Notariat (DIMN). Cette situation est analysée comme une exception au cadre général des licences professionnelles, puisque la réglementation prévoit pour les collaborateurs de notaires l'obtention du DIMN après la licence professionnelle. A propos des emplois occupés par les diplômés de 2010, ils sont pour 75 % des emplois de clerc de notaire.

L'attractivité de la formation est importante, avec entre 140 et 200 dossiers de candidature, dont 15 % sont issus de l'établissement. La sélection, sur dossier, est importante et effectuée de manière très bien organisée. Compte tenu du contexte économique le conseil de perfectionnement de la LP a choisi de limiter à 12 le nombre d'étudiants inscrits. Le taux de réussite des étudiants est compris entre 77 et 100 %.

Les partenaires de la formation sont le Conseil Régional des Notaires du ressort de la Cour d'appel de Nîmes et l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) de Nîmes. Ce partenariat a donné lieu à l'établissement d'une convention tripartite impliquant la mise à disposition de lieux d'enseignement par l'IMN et le versement d'une subvention à hauteur de la moitié du coût de la formation par le Conseil Régional des Notaires. 189 heures sur 396 heures sont effectuées par des professionnels soit presque la moitié des heures d'enseignement, ce qui constitue un bon équilibre. 17 professionnels interviennent parmi lesquels essentiellement des notaires (9), mais aussi un magistrat, des avocats, un représentant de la préfecture, un expert-comptable, un responsable de gestion, un expert en immobilier. La diversité est intéressante, mais le très grand nombre d'intervenants qui pour certains ne dispensent que quelques heures peut nuire à la cohérence d'ensemble du programme et au suivi des étudiants. Certains professionnels intervenants dans le cadre de la LP participent aux jurys de soutenance des rapports de stage. Les professionnels accueillent de stagiaires et apportent leur soutien dans le cadre de la recherche de stage. Les notaires associés à la formation, l'Institut des Métiers du Notariat de Nîmes et d'anciens étudiants des premières promotions participent à l'évolution du contenu de la formation au sein du conseil de perfectionnement.

La composition de l'équipe de formation, avec neuf enseignants-chercheurs qui dispensent 171 heures d'enseignement dans leur domaine et un enseignant de l'Institut des Métiers du notariat qui assure 36 heures, est pleinement satisfaisante. La licence professionnelle est dirigée par un professeur d'histoire du droit. Il assure la coordination de la formation et de l'équipe pédagogique. Le responsable de la formation n'assure que quatre heures d'enseignement dans le diplôme ; ce qui est insuffisant car cela ne lui permet pas un suivi des étudiants et une appréciation du fonctionnement du diplôme. Le conseil de perfectionnement, composé du responsable de la formation, de deux notaires intervenant dans la formation, de deux universitaires de la formation, de deux étudiants de la promotion de l'année, de deux anciens étudiants, du directeur de l'IMN et d'un notaire n'intervenant pas dans la formation, se réunit chaque année. Il examine les évaluations des étudiants, leur insertion et propose des évolutions du contenu pédagogique. La prise en compte des recommandations de la précédente évaluation, ainsi que la procédure d'autoévaluation montrent le sérieux et l'objectivité de l'équipe pédagogique.

En conclusion, cette formation est très bien adaptée aux métiers auxquels elle conduit. Son contenu pédagogique et la diversité de ses intervenants est très satisfaisant. La licence professionnelle présente une bonne attractivité et le souci de diversifier l'origine des étudiants est louable, mais le taux d'insertion professionnelle est décevant et devra être surveillé. La bonne implication de l'équipe pédagogique et les liens forts avec le monde professionnel sont des atouts incontestables.

- Points forts :
 - Une répartition pertinente des heures d'enseignement entre les enseignants-chercheurs et les professionnels.
 - La qualité du partenariat avec le notariat.
 - La volonté de diversifier l'origine des étudiants sélectionnés et d'adapter le nombre de candidats aux offres d'emploi.
 - L'encadrement des étudiants lors de leur projet tuteuré et de leur stage.

- Points faibles :
 - Le principe d'un tirage au sort des matières qui feront l'objet d'un examen et des examens concentrés sur une seule semaine.
 - Le faible nombre d'heures d'enseignement assuré par le directeur de la formation.
 - L'insuffisance des enquêtes qui ne permet que très difficilement d'apprécier le taux d'insertion professionnelle.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation gagnerait à :

- Instaurer une session d'examen en cours d'année pour répartir le nombre d'épreuves et pouvoir interroger les étudiants sur un panel plus large de matières.
- Réduire le nombre d'intervenants professionnels (1 ou 2) afin que les autres disposent d'un volume horaire un peu plus important ; ce qui permettrait un meilleur suivi des étudiants et peut-être un contrôle continu plus important.
- Développer les enquêtes propres au diplôme afin de disposer de résultats plus réguliers et de pouvoir véritablement analyser l'insertion professionnelle.



Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX
Président

Dossier suivi par
Nicolas LEROY
Vice-président Chargé des Etudes
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université
de Nîmes



Emmanuel ROUX

Département Droit - Economie - Gestion

Licence professionnelle Métiers du Notariat (Resp. Nicolas Leroy)

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations